SPPRUL-CSQ
Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval

Info-Négo 5
24 mai 2023 – Rappel et nouveautés - Penser en dehors de la boîte

Rappel et nouveautés

Mais que s'est-il passé depuis l'échange sur l'état des négociations collectives tenu le 3 mai 2023 au Grand salon? À vraie dire, aucun changement de fond, mais un grand changement de procédure.

Suite à la présentation des appuis du SPPRUL-CSQ sur l'importance d'accorder un traitement ou un salaire égal aux membres du personnel qui accomplissent un travail équivalent à l'Université Laval, l'Employeur a évoqué qu'il y voyait une voie de passage dans la mesure où le Syndicat limitait sa demande à l'égalité salariale avec les confrères représentés par *l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval* (APAPUL).

Il n'en fallait pas plus pour que les parties conviennent de quelques enjeux prioritaires qui pourraient être ajoutés au point focal qu'est l'égalité salariale avec les collègues représentés par l'APAPUL.

D'un point de vue général, cette proposition a pour effet de régler du même coup, non seulement les questions de rattrapage, mais aussi les questions d'indexations salariales qui permettent aux gens de maintenir leur pouvoir d'achat. Afin que les PPR puissent bénéficier rapidement des modifications des grilles salariales, les parties ont souhaité encadrer ce processus inédit de manière à ce que la cible salariale demeure l'enjeu numéro 1 de la négociation collective.

Le 19 avril 2023, les parties se sont rencontrées dans le cadre d'une quatrième séance de négociation collective articulée autour de l'objectif d'une négociation rapide fondée sur le principe d'accorder un salaire égal aux membres du personnel qui accomplissent un travail équivalent à l'Université Laval. Le Syndicat a alors réitéré son objectif en représentant les échelles correspondant à son marché de référence interne [APAPUL 4-7-9] et en en positionnant celui-ci par rapport aux marchés de référence externe, à savoir les PPR des universités de Montréal [2019-2025], de Sherbrooke [2023-2026] de Trois-Rivières [2019-2024] et de Rimouski [2018-2023]. Le Syndicat a aussi précisé que dans l'optique où la demande salariale était acceptée, le processus de conciliation se limiterait aux cinq (5) enjeux suivants.

1. Obtenir un interlocuteur décisionnel pour la période d'application;
2. Clarifier les attributions du comité de révision;
3. Mettre en place un fonds d'urgence pour le maintien en emploi entre deux subventions (inspiré de l'Université de Sherbrooke);
4. Arrimer les contrats avec la durée des subventions;
5. Introduire les concordances avec l'ordre public dans la Convention collective.

SPPRUL-CSQ
Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval

Le 28 avril 2023, une cinquième séance de négociation collective a eu lieu afin de permettre à l'Université Laval de communiquer ses enjeux au Syndicat.

Penser en dehors de la boîte

Le mercredi 26 avril 2023, en harmonie avec ce qui précède, une demande de conciliation a été acheminée au *Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale* et les parties ont par la suite convenu de concilier

- le 23 mai 2023;
- le 7 juillet 2023;
- le 11 juillet 2023;
- le 12 juillet 2023 et
- le 14 juillet 2023.

C'est donc dans le cadre du processus de conciliation que les parties se sont rencontrées le mardi 23 mai 2023 et que le Syndicat a permis à l'Université Laval de comprendre qu'il envisageait un règlement aligné sur les échelles 4, 7 et 9 versées aux collègues représentés par l'APAPUL.

Le processus de conciliation s'est engagé à l'enseigne de la communication, de la collaboration et de la confiance. C'est donc sur la base de ces prémisses que les parties tenteront de trouver une voie de passage vers un règlement à la satisfaction de la majorité.

Aussi, dans le prolongement de ce qui précède, l'Employeur a préféré annuler à la pièce les séances de négociation des 1er, 8 et 17 mai 2023 tout en maintenant les séances des 16 et 19 juin ainsi que celle du 3 juillet 2023. Dès lors, les séances de conciliation devraient être entrecoupées de séance de négociation de manière à permettre aux parties d'arriver plus rapidement à une entente.

Nous vous demandons aussi de rester à l'affut, car vous pourriez prochainement être sollicités pour participer à une activité organisée par le comité de mobilisation.

ENSEMBLE – Exigeons un salaire égal aux membres de la communauté universitaire qui accomplissent un travail équivalent!

Le comité de négociation collective.